

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T062-2024**Portant réglementation temporaire de circulation
Route de Prasseytout – en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 16 mai 2024 de Monsieur Loic SEON, représentant l'entreprise Eiffage Energie et Systèmes domiciliée 140 route du Bois du Maine – 69210 SAVIGNY, pour le remplacement d'un poste de transformation électrique foudroyé en mai 2022,

Vu l'arrêté 24-069 du 15 avril 2024 du service voirie de la COPAMO portant permission de voirie,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant la durée du chantier, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La route de Prasseytout sera fermée à la circulation, entre le chemin de la Tuilière et l'impasse du Ransuel. Cette fermeture sera annoncée dès les deux intersections route de Marjon / route de Prasseytout.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable pendant 7 jours à partir du 27 mai 2024.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

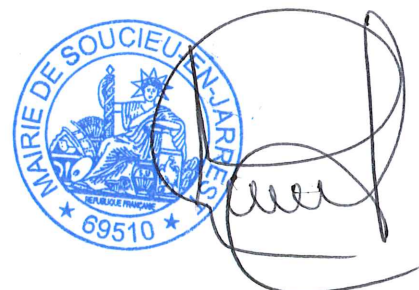
ARTICLE 3 : L'entreprise Eiffage est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la zone mise à disposition.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, L'entreprise Eiffage, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service collecte du SITOM Sud-Rhône,
- à L'entreprise TPO.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 16 mai 2024

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : **16 MAI 2024**